

**Commune de  
WOLUWE-SAINT-LAMBERT  
Service Urbanisme  
Madame N. SONCK  
Avenue Paul Hymans, 2**

**B – 1200 BRUXELLES**

Bruxelles, le

V/Réf : 15306 (corr. Mme V. Langouche)  
N/Réf : AVL/KD/WSL-2.60/s.363  
Annexes : 2 plans

Madame,

**Objet : WOLUWE-SAINT-LAMBERT. Avenue du Bois de Sapins, 47.  
Extension en façade arrière d'une villa jumelée.**

En réponse à votre lettre du 17 janvier 2005, en référence, nous avons l'honneur de porter à votre connaissance que, en sa séance du 2 février 2005, et concernant l'objet susmentionné, notre Assemblée a émis les remarques suivantes.

La demande porte sur l'agrandissement d'une modeste maison à colombages datant d'avant 1932, prolongée ultérieurement par un petit entrepôt. Il s'agit d'une extension arrière du rez-de-chaussée et de la construction au premier étage d'un couloir d'accès entre la partie avant et la partie arrière. Si la CRMS ne s'oppose pas à l'extension prévue au rez-de-chaussée, elle n'encourage toutefois pas l'ajout au premier étage du petit couloir d'accès car il alourdira fortement la perception de la façade arrière, laquelle s'éloignera davantage encore de l'esprit pittoresque de la maison.

Enfin, la CRMS demande de ne pas placer de châssis en PVC mais de privilégier un matériau comme le bois qui répond à un souci de durabilité et dont l'aspect est plus satisfaisant dans ce type d'édifice.

Veillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments distingués.

A. VAN LOO  
Secrétaire

C.c. : A.A.T.L. – D.M.S., A.A.T.L. – D.U., Cabinet du Secrétaire d'Etat.

J. DEGRYSE  
Président